

Informations de base	
<p><b>2013/0159(NLE)</b></p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Phase préparatoire au Parlement
<p>Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU): prescriptions uniformes relatives à l'homologation des motocycles en ce qui concerne le bruit, règlement n° 41 CEE-ONU</p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.07 Pollution acoustique, bruit 6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales</p>	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2013/0159(NLE)
<b>Type de procédure</b>	NLE - Procédures non législatives
<b>Sous-type de procédure</b>	Approbation du Parlement
<b>Instrument législatif</b>	Décision
<b>Base juridique</b>	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207-p4 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1
<b>État de la procédure</b>	Phase préparatoire au Parlement